



# PRET SPECIAL DEMARRAGE BFM (1)

## Un concentré d'avantages financiers



### Bénéficiaires :

1. Le Prêt Spécial Démarrage est valorisé dans le cadre des OFFRES JEUNES BFM Energie et Pack Install' à destination des moins de 35 ans (veille de leur 35ème anniversaire), éligibles à l'offre BFM.
2. Le Prêt Spécial Démarrage est valorisé dans le cadre d'OFFRES EVENEMENTIELLES sans condition d'âge. La BFM accompagne les adhérents de ses mutuelles sociétaires tout au long des grandes étapes de leur vie familiale et professionnelle et propose des offres intégrant le prêt Spécial Démarrage labellisé selon l'évènement :
  - Prêt Spécial Mariage (Prêt Union dans le cas MNH pour coupler les notions Mariage et Pacs)
  - Prêt Spécial Naissance
  - Prêt Spécial Retraite

### Renseignements :

Par téléphone :

**écofil** 0 821 222 500  
0,118 EUR TTC / min

Du lundi au samedi de 9 h à 18 h.

Par Internet :



e-mail : [contacts@bfm.fr](mailto:contacts@bfm.fr)

### Objet :

Prêt personnel pour financer toutes dépenses : équipement, installation, études, naissance, mariage, voyage, automobile, travaux... (hors acquisition immobilière).

### Caractéristiques :

- Taux préférentiels : décote de 1 point par rapport au barème BFM Liberté en vigueur (sauf sur la 1<sup>ère</sup> durée).
- Montant minimum : 1 500 €.
- 4 durées de remboursement comprises entre 6 et 60 mois.
- Remboursement anticipé, total ou partiel, à tout moment sans pénalités.
- Mise en place simple et rapide
- Avec la franchise partielle, possibilité de commencer le remboursement du capital à partir du 4<sup>ème</sup> mois après la mise à disposition des fonds (seuls les intérêts et l'éventuelle cotisation d'assurance sont prélevés durant la période de franchise).

### Exemple de prêt Spécial Démarrage (1) :

Pour 1 500 € empruntés sur 24 mois à 2,95%<sup>(2)</sup> TEG annuel fixe hors assurance DIT facultative <sup>(3)</sup>, remboursement de 64,41 € par mois. Le coût total du prêt est de 45,84 €. (coût mensuel de l'assurance DIT facultative : 0,35 €)

(1) Prêt Personnel non affecté consenti sous réserve d'être titulaire d'un compte BFM ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée) et de l'acceptation du dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, prêteur (Société Coopérative de Banque au capital de 83 710 818,50 €. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais - 94 227 Charenton-le-Pont Cedex). Vous disposez d'un délai de 7 jours suivant la signature de votre offre de prêt pour renoncer au prêt.

(2) Offre valable du 01/01/2010 au 28/02/2010. 2,95 % TEG annuel fixe s'entend hors assurance DIT facultative pour une durée de remboursement comprise entre 6 et 24 mois. Pour une autre durée et/ou un montant, consulter un conseiller BFM en Agence Société Générale.

(3) Contrat d'assurance Groupe DIT- Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, négocié au taux mensuel de 0,28 % sur le capital initial, souscrit par la BFM en tant qu'intermédiaire en assurance auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, sociétés régies par le Code des Assurances et présenté par la Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances. La souscription du contrat d'assurance groupe est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000 € et d'une durée supérieure à 36 mois (franchise incluse). Elle est facultative pour les prêts d'une durée inférieure ou égale à 36 mois quel que soit le montant emprunté et pour les prêts d'une durée supérieure à 36 mois si le montant est inférieur ou égal à 10 000 €

## AVANTAGES

TAUX PREFERENTIELS TOUTE L'ANNEE

avec deux périodes fortes de communication lors des campagnes de printemps et d'automne.

PAS DE FRAIS DE DOSSIER.

TOTALE LIBERTE DANS L'UTILISATION DU PRET.

ASSURANCE DIT A TAUX ATTRACTIF.

UN TEG ANNUEL FIXE

PARMI LES PLUS BAS DU MARCHE.